

Concept de sélection Athlétisme pour participer à l'European Youth Olympic Festival (EYOF) 2025 Skopje

Version : 15.4.2025

1 Date de l'événement

European Youth Olympic Festival (EYOF) 2025 Skopje : 20 – 26 juillet 2025

2 Nombre de participants / Quotas

La Suisse peut prendre part à l'EYOF en athlétisme avec un maximum de 28 athlètes. Un*e seul*e athlète peut être sélectionné*e par discipline. Chaque athlète peut s'aligner au maximum dans une discipline (plus le relais).

3 Sélections

3.1 Dispositions générales

En plus du présent concept de sélection, les principes de sélection de Swiss Athletics s'appliquent ; ils sont décrits dans le concept de sélection général ([Concepts de sélection](#), 1.2).

La décision définitive de la sélection pour l'EYOF est prise par le comité de sélection de Swiss Olympic. Une participation à l'EYOF exclut la participation à une autre grande manifestation jeunesse en 2025 (CE U20, CE U23, Universiade, etc.).

Les candidats*es EYOF doivent avoir rempli jusqu'au 14.04.2025 le questionnaire obligatoire ([Enregistrement Candidats*s EYOF 2025](#)).

3.2 Conditions de sélection

Les athlètes de nationalité suisse nés*es entre le 1.1.2008 et le 31.12.2009 et qui ont le droit de s'aligner pour la Suisse au niveau international sont sélectionnables pour l'EYOF 2025.

Pour qu'un*e athlète puisse être proposé*e pour la sélection, il/elle doit reconnaître et mettre en œuvre les principes éthiques du sport. Cela signifie qu'aucune mesure provisoire (conformément à l'art. 5.9 des Statuts en matière d'éthique) ou sanction (conformément à l'art. 6.1 des Statuts en matière d'éthique) n'a été prononcée à son encontre par Swiss Sport Integrity ou par la Chambre disciplinaire, qui exclurait une participation.

3.3 Période de qualification et de compétitions

Les résultats de compétition qui ont lieu durant la période de qualification suivante, servent à évaluer et motiver la proposition de sélection auprès de Swiss Olympic.

Début de la période de qualification : 01.04.2025

Fin de la période de qualification : 22.06.2025

Pour motiver une proposition de sélection, un accent particulier sera mis sur les résultats obtenus aux compétitions suivantes conformément aux disciplines mentionnées :

24.05.2025	CS de Steeple Olten	2000m Steeple
07.06.2025	Meeting Zofingen	Saut à la perche Hommes Javelot
09.06.2025	Meeting Basel	Saut à la perche Femme
14.06.2025	Meeting Meilen	100m / 200m / 400m 100/110m haies / 400m haies 800m / 1500m Longueur Hauteur Femmes Disque Femmes
14/15.06.2025	CS conc. mult. Lausanne	Heptathlon / Décathlon

La participation aux compétitions principales susmentionnées est obligatoire pour les candidats*es. Les athlètes ne peuvent être sélectionnés*es que dans les disciplines auxquelles ils/elles ont participé lors de la compétition principale.

Pour les disciplines sans compétition principale (3000m, poids, marteau, disque hommes, hauteur hommes, triple saut, marche) la sélection se base sur les critères principaux et complémentaires (point 3.4)

3.4 Critères de sélection

Critères principaux

Les exigences de performance suivantes s'appliquent (par discipline).

Hommes	Discipline	Femmes
10.90	100m	12.15
22.40	200m	25.20
49.90	400m	57.30
1:56.00	800m	2:14.20
3:59.00	1500m	4:35.00
8:30.00	3000m	9:46.00
14.45 (91.4 cm)	110m / 100m haies	14.25 (76.2 cm)
56.20 (84.0 cm)	400m haies	63.50 (76.2 cm)
6:08.00	2000m steeple	7:14.00
23:30.00	5'000m marche	26:00.00
2.00	Hauteur	1.74
4.55	Perche	3.65
6.95	Longueur	5.80
14.10	Triple	12.20
17.00 (5 kg)	Poids	14.40 (3 kg)
53.00 (1.5 kg)	Disque	40.50 (1 kg)
62.50 (5kg)	Marteau	57.00 (3kg)
63.00 (700 gr)	Javelot	46.50 (500 gr)
6'400	Concours multiple	4'950
Sur demande (voir point 3.5)	Relais Medley (100 – 200 – 300 – 400)	Sur demande (voir point 3.5)

La réalisation des exigences de performance ne signifie pas automatiquement la sélection pour l'European Youth Olympics Festival (EYOF) 2025 Skopje.

Critères complémentaires

- a) Si plus d'un/e athlète a rempli les performances exigées par discipline :
- Courbe de forme, densité de performance, confrontations directes (en particulier à la compétition importante dans la discipline correspondante, point 3.3)
 - Effet d'encouragement du potentiel à long terme (évaluation par les entraîneurs*es nationaux)
- b) Si les critères de sélection sont remplis dans plus de 28 disciplines :
- Effet d'encouragement du potentiel à long terme
 - Position dans la liste européenne des meilleurs corrigée
 - Autres critères : Santé, courbe de forme, densité de performance

3.5 Sélection de relais

L'entraîneur chef sprint/haies peut proposer de sélectionner un relais en cas de potentiel de finale. Un relais ne peut être constitué qu'avec des participants*es sélectionnés*es pour l'EYOF dans une discipline individuelle. Le/la responsable du relais décide sur place en accord avec le chef d'équipe Athlétisme et de Swiss Olympic de la composition du relais en vue des meilleures chances de réussite.

3.6 Auto-déclaration médicale Swiss Athletics

La preuve de l'aptitude médicale à l'engagement est fournie avec une auto-déclaration médicale à Swiss Athletics. L'auto-déclaration médicale intégralement remplie doit être remise jusqu'au **12 juin 2025**.

Si l'auto-déclaration médicale n'est pas remise dans les délais, une sélection peut être refusée. Si des problèmes médicaux dissimulés dans l'auto-déclaration médicale apparaissent sur place, la direction de la délégation peut prononcer une suspension de la compétition en accord avec le chef du team de Swiss Athletics.

3.7 Commissions de sélection

La *commission de sélection de la fédération nationale* est composée de :

- Cédric El-Idrissi (président de la commission)
- Pablo Cassina
- Matthias Gredig
- Andreas Hediger
- Lea Sprunger
- Patrick Wieser
- Président Swiss Athletics : Christoph Seiler
- Cheffe Jeunesse : Karin Schnüriger

Le comité de sélection de Swiss Olympic décide sur la base de la proposition de la fédération nationale.

Le *comité de sélection de Swiss Olympic* est composé de :

- Ralph Stöckli, responsable du département Missions olympiques (décision finale)
- Responsable Team Support des fédérations Sport de masse et de performance (Florian Peiry)
- Cheffe de Mission Swiss Olympic Youth Team 2025 (Simone Merkli)
- Headcoach Swiss Olympic Youth Team 2025 (Marianne Rossi)

4 Communication

Le concept de sélection est signé électroniquement. Le récapitulatif des critères sera publié sur le site web de Swiss Olympic après approbation par le Teamchef de Swiss Olympic.

Swiss Athletics garantit que les athlètes et les entraîneurs*es concernés*es ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

Une fois que le comité de sélection Swiss Olympic a approuvé la sélection, la cheffe de Mission informe par écrit le Teamchef Athlétisme et la cheffe Jeunesse Swiss Athletics. La cheffe Jeunesse informe les athlètes concernés*es (même en cas de décision négative). La cheffe de Mission et la cheffe Jeunesse de Swiss Athletics fixent le moment du communiqué, préparé et publié par Swiss Olympic. La communication au sein de la fédération nationale incombe à la cheffe Jeunesse, qui doit respecter le délai de blocage.

5 Termine

Début de la période de qualification	01.04.2025
Compétitions importantes (obligatoires pour les athlètes de la discipline respective), voir point 3.3.	divers
Délai obligatoire de l' enregistrement pour les candidats/es	14.04.2025
Envoi de l'auto-déclaration médicale par Swiss Athletics	05.06.2025
Remise de l'auto-déclaration médicale à Swiss Athletics	12.06.2025
Fin de la période de qualification	22.06.2025
Séance de sélection de Swiss Athletics	23.06.2025
Remise de la proposition de sélection à Swiss Olympic	23.06.2025
Sélection par Swiss Olympic	25.06.2025
Information par Swiss Olympic aux sélectionnés*es	26.06.2025
Communiqué de presse officiel	04.07.2025

Berne, le 15.4.2025

SWISS OLYMPIC



Ralph Stöckli
Chef du département Swiss Olympic Team



Marianne Rossi
Headcoach
Swiss Olympic Youth Team 2025

SWISS ATHLETICS



Karin Schnüriger
Cheffe Jeunesse



Stefan Gehri
Teamchef EYOF 2025